

Région Montérégie
Comité Tripartite

Rolland Gaudette

Volume 14, Number 1, juin 1989

Le vieillissement (1) et La recherche psychosociale et ses enjeux (2)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/031505ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/031505ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (print)

1708-3923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Gaudette, R. (1989). Région Montérégie : comité Tripartite. *Santé mentale au Québec*, 14(1), 210–211. <https://doi.org/10.7202/031505ar>

Région Montérégie

Responsable : Rolland Gaudette

Comité Tripartite

La politique en santé mentale fait jaser et fait aussi bouger.

Le C.S.S.S. Montérégie a fort à faire pour sa mise en application.

La formation d'un comité tripartite est en cours. Il sera composé de vingt-et-un (21) membres dont

sept (7) représentants des établissements du réseau, sept (7) d'organismes communautaires actifs en santé mentale et sept (7) de différentes communautés et des organismes engagés dans des secteurs dont les actions peuvent avoir une influence sur la promotion, la prévention et la réinsertion.

Consultatif à la démarche d'implantation des plans d'organisation de services (P.O.S.), le comité devrait inspirer la composition des actuelles tables de concertation sous-régionales. Première étape vers une vue d'ensemble de services que la Montérégie devrait offrir en santé mentale, préliminaire à une répartition équitable et rationnelle des budgets, la mise en place de cette structure s'opère dans des délais respectables. S'essouffera-t-elle? Le nouveau partenariat à développer est à bâtir. Reste à savoir de quel matériau l'édifice sera fait...

Recherche et perception de la clientèle d'une ressource

Une recherche pilotée par M. Robert Letendre, psychologue attaché au centre de recherche des services en santé mentale de l'U.Q.A.M., fait écho auprès des ressources alternatives ces jours-ci.

Une cueillette minimale de données sur la perception des usagers(ères) par rapport aux services rendus par une ressource et les moyens que celle-ci utilise pour y avoir accès en compose essentiellement la démarche.

Rappelons que ce groupe de recherche avait antérieurement produit une étude sur le niveau de satisfaction des usagers(ères) de deux (2) centres hospitaliers de Montréal.

Mis à part le manque de temps dans les ressources pour l'élaboration et l'utilisation d'un tel outil, ne serait-il pas un bon élément de vérification qui remplacerait avantageusement les mesures d'évaluation de programmes auxquels sont ou seront tôt ou tard soumises les ressources par les C.S.S.S.?

Un principe de gestion avance que l'on ne peut évaluer des programmes mais bien des résultats liés à des objectifs les plus précis possibles.

Or, n'est-il pas dangereux que les ressources alternatives glissent, comme c'est la tendance générale en établissement du réseau, davantage dans l'évaluation des programmes que des résultats, emprisonnant ainsi la clientèle dans un circuit fermé? Ne devraient-elles pas plutôt se doter d'in-

truments de mesure plus pertinents et adaptés à l'évolution des besoins des clients?

Une telle recherche mérite encouragement et considération. Espérons qu'elle sera suffisamment diffusée pour qu'elle puisse porter une abondance de fruits par une application concrète et originale.

L'A.A.S.M.M. en mutation

Une assemblée générale spéciale, le 2 février 1989, est venue concrétiser une démarche de modification des structures administratives et de représentation en préparation depuis près de un (1) an.

L'objectif: permettre un élargissement du membership tout en favorisant une représentativité de plusieurs niveaux de participation dans une ressource alternative ou communautaire en santé mentale soit les membres du conseil d'administration, les responsables, les intervenants et les usagers(ères) et ex-usagers(ères).

Cet événement a suscité l'intérêt de plus de trente (30) personnes de tous les niveaux de participation et s'est déroulé dans un climat cordial, reflet d'une complicité et d'une collaboration de plus en plus évidentes depuis les cinq (5) dernières années.

Quatre (4) nouveaux organismes ont été acceptés au sein de l'A.A.S.M.M. portant le nombre de douze (12) à seize (16) et c'est Mme Claudine Laurin de la Maison Sous les Arbres à Châteauguay, Mme Mireille Legault du Point Commun à St-Jean, Mme Chantal Dussault de la Maison Vivre à St-Hubert, Mme Francine Boyer de l'Entre-Deux à Longueuil, M. Jacques Ouellon du Tournant à Valleyfield et Mme Lucie Brunette d'Auto-Psy (Montérégie) qui composent désormais le conseil d'administration.

Pour celui-ci, le boulot ne manquera pas avec la sortie de la nouvelle Politique en Santé Mentale et l'application des mesures toutes plus précises les unes que les autres à l'aube d'une approche de plus en plus axée sur le partenariat.

Rolland Gaudette